

SÉANCE  
D'AJOURNEMENT

De la séance du 18 août 2021 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 31 août 2021 à 16 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants : Michel Ouellet, Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

-----

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

-----

292-08-2021

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance, composé des points ajournés lors de la séance du 18 août 2021 avec l'ajout du point suivant :

3.1 Résolution autorisant l'affectation pour le remboursement des Règlements d'emprunt numéros 497 et 501 concernant les travaux de rénovation au centre communautaire Guy-Melançon

----- A D O P T É E -----

293-08-2021

Résolution autorisant l'affectation pour le remboursement des Règlements d'emprunt numéros 497 et 501 concernant les travaux de rénovation au centre communautaire Guy-Melançon

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt numéro 497 décrétant le financement et l'exécution des travaux de rénovation du centre communautaire Guy-Melançon impliquant une dépense et un emprunt de 395 000 \$ réparti sur une période de 20 ans arrive à son renouvellement ;

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt numéro 501 décrétant la réfection de la façade extérieure du centre communautaire Guy-Melançon impliquant une dépense et un emprunt de 100 000 \$ réparti sur une période de 20 ans arrive également à son renouvellement ;

CONSIDÉRANT que la période de l'emprunt se termine dans 5 ans ;

CONSIDÉRANT que les montants résiduels sont de 37 000 \$ pour le règlement 497 et de 31 700 \$ pour le règlement 501 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la trésorière à affecter le surplus non affecté de l'ancienne Ville pour le remboursement des Règlements d'emprunt 497 et 501 et ce, selon la liste déposée par la trésorière en date du 24 août 2021 afin de mettre un terme à ces deux emprunts.

----- A D O P T É E -----

294-08-2021

Résolution octroyant un mandat pour la fourniture et la pose d'asphalte au Domaine des Deux Lacs

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a réalisé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose d'asphalte pour la réparation de certaines rues du Domaine des Deux Lacs ;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions en date du 30 août 2021, à 11 h, deux soumissionnaires ont déposé une soumission dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix unitaire	Prix total	Conformité
Pavages Chartrand inc	15,89 \$	60 289,44 \$	Conforme
9102-6963 Québec inc (Poitras Asphalte)	17,25 \$	65 449,51 \$	Non conformités mineures

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie le mandat pour la fourniture et la pose d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Pavages Chartrand inc. au montant de 15,89 \$ le mètre carré pour un total de 60 289,44 \$, taxes incluses.
3. QUE ce mandat est octroyé suite à un appel d'offres sur invitation.

----- A D O P T É E -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

-----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

La greffière fait la lecture des questions posées par écrit.

Aucune question n'a été déposée.

-----

295-08-2021

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est  
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 05.

----- ADOPTÉE -----

---

STEVE PLANTE  
Maire

---

FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière